

DOSSIER : N° DP 049 201 25 00001

Déposé le : 02/01/2025

Dépôt affiché le : 06/01/2025

Complété le : 08/01/2025

Demandeur : Madame QUENNET EMILIE

Sur un terrain sis à : 5 Route du Pas au Blanc à LA
MENITRE (49250)

Références cadastrales : 201 ZM 214

QUENNET Emilie et BAUDOUIN Maxime

5 ROUTE DU PAS AU BLANC

49250 LA MENITRE

**OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE Maire au nom de la commune**

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Madame QUENNET EMILIE et de Monsieur BAUDOUIN MAXIME enregistrée sous le numéro DP 049 201 25 00001 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 08/02/2025.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A LA MENITRE, le 8 février 2025

L' Adjoint délégué à l'urbanisme,
Yves JEULAND



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.